

6^{ème} CONFERENCE ICC AFRIQUE

sur l'Arbitrage International

2-3 JUIN 2022 | LAGOS, NIGERIA

Ne manquez pas la conférence annuelle de l'ICC sur l'Afrique pour être informé des derniers développements institutionnels et de l'évolution de l'arbitrage en Afrique. Rassemblant de nombreuses sommités internationales, la conférence aura lieu en format hybride cette année et permettra d'aborder des débats d'actualité et de concrétiser une excellente opportunité de networking. L'évènement attire chaque année environ 200-300 participants issus de 18 pays.

ICC INSTITUTE ADVANCED TRAINING

Interim Measures in International Arbitration

1 JUIN 2022



6^{ème} CONFÉRENCE ICC AFRIQUE SUR L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

L'arbitrage en Afrique : consolidation et transformation

JOUR 1 2 JUIN

ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

9h00 – 9h45

ALLOCUTION D'OUVERTURE

PRESENTATION DE LA CONFERENCE

Orateurs

Babatunde Savage, FCA, Président, ICC Nigeria

Claudia Salomon, Présidente, Cour internationale d'arbitrage d'ICC, Paris

Dorothy Ufot, SAN, Présidente, Commission Arbitrage et ADR d'ICC Nigeria

Prof. Gbolahan Elias, SAN, Président, Comité d'organisation de la 6^{ème} Conférence ICC Afrique, Nigeria

9h50 – 10h20 PAUSE CAFÉ

10h25 – 11h25

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

UNE REVUE DE L'ARBITRAGE AFRICAIN : DEVELOPPEMENTS, DEFIS ET OPPORTUNITES FUTURES

L'arbitrage en Afrique a connu une évolution au fil des années, depuis l'époque où les tribunaux africains n'étaient pas considérés comme favorables à l'arbitrage et où les investisseurs étrangers se montraient méfiants envers l'arbitrage sur le continent.

Aujourd'hui, l'arbitrage a pris fermement pied en Afrique. Le soutien des tribunaux en faveur de l'arbitrage s'est accru de manière sensible. De surcroît, il existe un vivier important de praticiens compétents et qualifiés. De ce fait, le nombre de ceux ayant recours à l'arbitrage a augmenté de manière significative.

Coordinatrice de séance

Justina Lewa, Avocate associée, Chapitre LLP, Nigeria

Modérateur

Adewale Olawoyin, SAN, Directeur Associé, Olawoyin & Olawoyin, Nigeria

D'autres parties prenantes comme les gouvernements et les décideurs politiques estiment que l'arbitrage est un outil fondamental pour la promotion des activités commerciales et de l'investissement sur le continent. Ils mettent en place des mesures pour actualiser leurs législations sur l'arbitrage, en particulier pour ce qui a trait à l'exécution des sentences étrangères

Cette session :

- Exposera les développements essentiels actuels dans les différentes régions africaines - l'Afrique orientale, de l'ouest, du nord, du sud et centrale.
- Mettra en exergue les progrès effectués jusqu'à présent dans la région et présentera les ressources existantes sur le continent.
- Examinera les réformes législatives, les dispositions légales non-contraignantes et les décisions judiciaires préalables pour un aperçu de notre jurisprudence africaine.
- Débattrà des moyens grâce auxquels les institutions arbitrales peuvent œuvrer de concert à la construction d'une capacité sur le continent.
- Ouvrira une discussion sur les opportunités futures et les moyens à l'appui d'un développement économique accru de l'Afrique et pour attirer des investissements étrangers d'envergure par l'intermédiaire de l'arbitrage international.

Orateurs

Adedoyin Rhodes-Vivour, SAN, Associée Gérante, Doyin Rhodes-Vivour & Co, Nigeria ; Membre, Cour internationale d'arbitrage d'ICC

Njeri Kariuki, Chartered Arbitrator, Kenya; Membre, Cour internationale d'arbitrage d'ICC

Robert Volterra, Associé Fondateur, Volterra Fietta, Royaume-Uni

Hon. Justice Babatunde Edwards, *Chief Justice*, Sierra Leone

11h30 – 12h15

DISCUSSION AVEC LA PRESIDENTE DE LA COUR INTERNATIONALE D'ARBITRAGE D'ICC

Coordinatrice de séance

Diamana Diawara, Directrice ICC Afrique, Arbitrage et ADR, Paris

Modérateur

Claudia Salomon, Présidente, Cour internationale d'arbitrage d'ICC, Paris

Orateurs

Valentina Mintah, Fondatrice, West Blue Consulting, Ghana; Membre, UN CEFAC; Membre, African Alliance on e-Commerce

Ralph Mupitad, PDG, MTN Group, Afrique du sud

12h20 – 13h20 EXECUTION D'UNE SENTENCE ARBITRALE : DEFIS

Cette session examinera les diverses procédures d'exécution des sentences dans les différentes juridictions africaines. Elle discutera des défis qui se sont posés en matière d'exécution de sentences étrangères dans la région et examinera en quoi la fraude et la corruption ont été considérées comme des éléments d'illicéité susceptibles d'affecter la finalité et l'exécution d'une sentence arbitrale. Dans le contexte de l'affaire P&ID, la session examinera s'il est nécessaire de réévaluer la législation relative aux contrats dont la conclusion a été obtenue au moyen d'une fraude ou d'une déclaration fallacieuse.

Coordinatrice de séance

Sotonye Amachree, Collaboratrice Senior, Ajumogobia & Okeke, Nigeria

Modérateur

Prof. Andrew Chukuemerie, SAN, Avocat Associé, Okibe Law house, Nigeria

Orateurs

Dorothy Ufot, SAN, Fondatrice et Associée Gérante, Dorothy & CO, Présidente, Commission on Arbitrage & ADR, ICC Nigeria; Membre, Cour internationale d'arbitrage d'ICC

Haruperi Mumbengegwi, Conseillère Juridique, *African Legal Support Facility*, Zimbabwe

Meriam Nazih Al-Rashid, Co-responsable « monde » Arbitrage International, Evershed-Sutherlands, Egypt

Kabir Duggal, Ph.D, Conférencier, Columbia Law School, Etats-Unis ; Conseiller Arbitre International Senior, Arnold & Porter Kaye Scholer LLP

13h20 – 14h20 PAUSE ÉCHANGES/DÉJEUNER

14h30 – 15h25 SÉANCES EN SOUS-GROUPES

Tendances nouvelles du contentieux du secteur de l'énergie : Les éléments attractifs pour les praticiens de l'arbitrage africain

Le secteur de l'énergie est un facteur crucial du développement économique de l'Afrique. Il compte les ressources traditionnelles telles que le pétrole, le gaz et le charbon de même que la transition accrue vers les sources d'énergie renouvelable comme les énergies solaire et éolienne. Le secteur a été dominé essentiellement par l'industrie pétrolière. Ceci a été à l'origine d'un nombre important de différends ayant reçu règlement grâce à un arbitrage international. Or ce nombre semble augmenter.

Plus précisément, des réformes et des développements récents sont apparus dans le secteur de l'énergie dans certains États africains, ayant vocation à optimiser la croissance et la durabilité du secteur. Le Nigeria a par exemple récemment adopté le Petroleum Industry Act, visant à fournir un cadre en matière juridique, de gouvernance,

Coordinatrice de séance

Amara Inegbenoise, Conseillère Principale et Fondatrice, Noise & Blue ADR Firm, Port Harcourt, Nigeria

Modérateur

Wolemi Esan, Directeur Avocat Associé Adjoint, Olaniwun Ajayi LP, Nigeria

Orateurs

Prof. Maxi Scherer, Avocat Associée, WilmerHale, Royaume-Uni ; Professeur, Allemagne

Sarah Fafa Kpodo, Directrice Légale, Ministère du pétrole, Ghana

Tom Smith, Avocat Associé, Hogan Lovells, Royaume-Uni

Godwin Omoaka, SAN, Avocat Associé, Templars & Associates

réglementaire et fiscale pour l'industrie nigériane du pétrole. L'Égypte a également fait des progrès significatifs dans le secteur de l'énergie renouvelable afin de consolider plus encore un marché compétitif.

Cette session s'intéressera à certains des développements importants dans le secteur de l'énergie dans les différents pays africains. Elle mettra l'accent sur la manière dont les praticiens africains de l'arbitrage peuvent tirer parti de ces développements.

L'arbitrage des contentieux relatifs aux marchés publics en Afrique

Les Etats et entreprises étatiques sont des acteurs économiques de premier plan sur le continent africain. Leurs activités étant soumises à l'exigence de transparence dans la sélection de leurs co-contractants, nombre de leurs transactions sont régies par les règles de la commande publique. Cette table ronde a pour objectif d'examiner les particularités du contentieux des marchés publics en Afrique, du stade de la passation à celui de l'exécution. Dans une première partie de leur discussion, les intervenants s'interrogeront en particulier sur (i) les types de projets et formes de contrats publics incluant des clauses d'arbitrage ; avant de (ii) s'attacher à examiner le contentieux des marchés publics et ses particularités.

Coordinatrice de séance

Sylvie Bebohi Ebongo*, Avocate à la Cour, Paris-France & Cameroun, Docteur en droit

Modérateur

Abimbola Akeredolu, SAN, Banwo & Ighodalo, Nigeria

Orateurs

Sylvie Bebohi Ebongo, Docteur en droit, Cameroun

Nadia Darwazeh, Avocate Associée, Clyde & Co, France

M. le Bâtonnier Abbe Yao, Secrétaire Permanent de la Conférence des Barreaux de l'Espace OHADA, Côte d'Ivoire

Thierno Olory Togbé, Principal Legal Counsel ALSF, Côte d'Ivoire

Hafed Nassim Stambouli, Chef du Contentieux International, Sonatrach SPA, Algeria

15h30 – 16h25

DOMMAGES-INTERETS EN MATIERE D'ARBITRAGE INTERNATIONAL : APPROCHES D'EVALUATION

L'évaluation des dommages-intérêts dans le contexte des différends internationaux est une question ayant attiré la plus grande attention de la part de la communauté internationale au cours des années récentes. Quelle est l'importance de l'écart quant à l'évaluation du préjudice entre demandeurs et défendeurs ? En quoi les experts contribuent-ils à une issue différente ? Quelles sont les critiques les plus fréquentes exprimées par les tribunaux et quelle est leur influence sur le montant alloué

Coordinateur de séance

Chikwendu Madumere, Associé Directeur et Arbitre agréé, Nigeria

Modérateur

Funke Adekoya, SAN, Arbitre Indépendante, Nigeria

Orateurs

Mrinal Jain, Directeur, *Indian Group*, Secretariat International, Inde

par eux quant aux dommages-intérêts ? Quelles sont les méthodes couramment adoptées par les tribunaux pour l'évaluation des dommages-intérêts ? Voici quelques-unes des questions soulevées relativement aux dommages-intérêts dans l'arbitrage international.

Cette session se penchera sur les différentes méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination des dommages-intérêts en matière d'arbitrage commercial international, notamment les approches liées aux coûts, l'approche fondée sur le marché, celle axée sur le revenu et les difficultés d'ordre général. La session comportera également une discussion sur les différentes recommandations pour l'évaluation des dommages-intérêts notamment celles pouvant émaner de la CCI ou encore celles de l'initiative ICCA-ASIL.

Mark Kantor, Arbitre et Médiateur ;
Professeur Adjoint, Georgetown University
Law Center, Etats-Unis

Louise Wright, Avocate Associée, SOL
International Ltd, Émirats Arabes Unis

16h30 – 17h15

THEMES BRULANTS DE L'ARBITRAGE - DEVELOPPEMENTS ACTUELS SUR LE CONTINENT AFRICAIN

Cette session sera axée sur les développements régionaux et mondiaux de la CCI.

Nigeria

Tanzanie

Éthiopie

Sierra Leone

Coordinatrice de séance

Yejide Osunkeye, Associée Gérante,
YBO Legal, Nigeria

Modérateur

J.K Gadzama LLP, Joe Kyari Gadzama,
SAN, Nigeria

Orateurs

Aisha Abdallah, Responsable,
Département Règlement des différends,
ALN Kenya Anjarwalla & Khanna

Naomi Tarawali, Avocate Associée,
Cleary Gottlieb Steen Hamilton LLP, Sierra
Leone

Prof. Mohammed Sameh AMR, *Prof. &
Chair International Law Dept., Cairo Univ.*,
Fondateur et Associé Directeur - Amr &
Partners Law Firm, Egypte

Paul Kinninmont, Avocat Associé,
Candey, Royaume-Uni

Sami Huerbi, Associé Fondateur,
DHavocats, Tunisie

17h15 – 17h25

CONCLUSION

Folashade Alli, FCIArb, Associée
Gérante, Folashade Alli & Co; Présidente,
Comité « Programme » de la 6ème
Conférence ICC Afrique

9h00 – 9h30 ALLOCUTION D'OUVERTURE

9h30 – 10h15 ARBITRAGE INTERNATIONAL EN MATIERE DE CONTENTIEUX DE LA CONSTRUCTION : TENDANCES ET OPPORTUNITES

L'arbitrage international en matière de construction s'est développé de manière importante au cours des 80 dernières années. Le nombre de contrats de construction transfrontaliers et d'accords internationaux d'investissement comportant des clauses d'arbitrage a explosé au cours des récentes décennies, entraînant une augmentation exponentielle du nombre de différends liés à la construction. L'Afrique et en particulier le Nigeria, l'Égypte et l'Afrique du Sud n'ont pas été laissés à la traîne, il y a eu en effet un développement significatif dans ce secteur.

Cette session comportera une présentation du paysage africain relatif au contentieux de la construction, des caractéristiques uniques de l'arbitrage en matière de construction et des tous derniers développements à travers les juridictions.

Coordinateur de séance

Ngo-Martins Okonmah, Collaborateur Senior, Aluko & Oyeboode, Nigeria

Moderator

Mushtaq Namdarkhan, Avocat Associé, BLC Roberts, Mauritius

Orateurs

Michele Porter-Wright, Avocate, Allen & Overy, Afrique du sud

Engy Serag, Directrice Executive, "Contracts and Claims", Orascom, Egypte

Erin Miller Rankin, Avocate Associée, "Global Major Project and Arbitration", Freshfields Bruckhaus Deringer LLP, Émirats Arabes Unis

Babatunde Ajibade, SAN, FCI Arb, Associé Gérant, SPA Ajibade & Co., Nigeria

10h20 – 10h50 PAUSE CAFÉ

10h55 – 11h45 COLLABORATION, INCLUSION ET REPRESENTATION DANS L'ARBITRAGE AFRICAIN : RECONCILIER LES DIFFERENCES ANGLAISES, FRANÇAISES ET AFRICAINES

Les différences entre les pays anglophones, lusophones et francophones en Afrique, leurs différents systèmes et procédures juridiques se manifestent également dans l'arbitrage. Si les pays anglophones et lusophones se conforment généralement à la common law et à la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international, les pays francophones observent le droit civil et le Modèle de l'OCDE. Dans les deux procédures d'arbitrage, il existe une différence entre les styles de procédure, accusatoire et inquisitoire. La nomination des arbitres et l'exécution des sentences etc. présentent des différences d'approche.

Cette session examinera les points communs et les différences entre les deux systèmes, en particulier pour ce qui a trait à l'arbitrage. La discussion portera sur la manière dont dans les circonstances appropriées, les deux systèmes juridiques (civil et common law) peuvent être combinés de manière efficace pour améliorer l'administration de la justice arbitrale sur le continent.

Coordinatrice de séance

Perenami Momodu, Avocate Associée, AELEX Legal, Nigeria

Modérateur

Ilham Kabbouri, Avocate Associée, Vinson & Elkins, Émirats Arabes Unis

Orateurs

Charles Nairac, Avocat Associé, White & Case, France/Maurice

Khaled Houda, Associé Gérant, Cabinets D'Avocats Houda, Sénégal

Itweva Nogueira*, Avocate Associée, Dentons Lead, Angola

Mahamat Atteib, Avocat Associé, Geni & Kebe, Chad

11h50 – 12h40

INTERRUPTION ET TECHNOLOGIE EN MATIERE D'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Le recours accru à la technologie dans l'arbitrage international ayant connu une accélération en raison de l'interruption causée par la pandémie mondiale sera le thème principal auquel ce panel s'intéressera. Le panel examinera les différentes manières dont la technologie vient en aide aux procédures arbitrales notamment :

- Les aspects pratiques résultant du recours aux audiences virtuelles, en mettant l'accent sur les évolutions en Afrique.
- Examiner comment les innovations technologiques telles que la gestion électronique de documents et les audiences à distance sont susceptibles de réduire le coût des procédures d'arbitrage
- Mettre en avant la décision des tribunaux africains sur la légalité des audiences virtuelles et les statistiques du volume d'affaires provenant des centres d'arbitrage africains sur les audiences virtuelles.

Coordinateur de séance

Marx Ikongbeh, Directeur, Everlaw Associates, Nigeria

Modérateur

Morenike Obi-Farinde, Directrice Associée, Adigun Ogunseitan & Co, Nigeria

Orateurs

Ifeoma Utah, Directeur Juridique, MTN Nigeria

Hafez Virjee, Arbitre Indépendant et Président de Delos, France

Eunice Lumallas, Avocate Associée, Lumallas Achieng' and Kavere (LAK Attorney) "CIARB fellow", Kenya

Sarah Malik, PDG et Fondatrice, SOL International Ltd

12h40 – 14h00

PAUSE ÉCHANGES/DÉJEUNER - Développements récents dans l'interprétation des clauses d'arbitrage pathologiques

14h25 – 15h15

SÉANCES EN SOUS-GROUPES

Tactiques de guérilla en matière d'arbitrage : Contrôle du bon déroulement des procédures

Au cours des dernières années, des appels de plus en plus nombreux ont été lancés pour conférer un pouvoir accru aux arbitres quant au contrôle de la conduite des avocats. La raison en est que le développement de l'arbitrage commercial a impliqué des différends aux enjeux très importants et que les plaintes se multiplient quant aux tactiques de guérilla utilisées délibérément par l'avocat pour entraver la procédure arbitrale ou y faire obstruction. Il convient de relever que l'échec d'un tribunal à contrôler un avocat et à assurer une gestion adéquate de la procédure peut affecter une résolution efficace et diligente du différend. Compte tenu du devoir qui leur incombe de garantir une procédure équitable et de prononcer une sentence arbitrale qui soit exécutoire, les arbitres doivent se voir investir du pouvoir de mettre un terme à une conduite inappropriée, de placer les parties sur un pied d'égalité et d'empêcher que la procédure soit compromise dans sa totalité.

Les panélistes de cette session participeront à une discussion sur les différentes tactiques de guérilla utilisées dans l'arbitrage international et leur effet sur la procédure arbitrale. Une

Coordinateur de séance

Emuobonuvie Majemite, Avocat Associé, Punuka Attorneys and Solicitors, Nigeria

Modérateur

Bayo Adaralegbe, Professeur Adjoint, University of Ibadan; Avocat Associé, Babalakin & Co, Nigeria

Orateurs

Hon. Justice Nelson Ogbuanya, Juge, National Industrial Court of Nigeria, Nigeria

Diana Asonaba Daapaah, "Ministère de la justice adjointe", Ghana

Tafadzwa Pasipanodya, Avocate Associée, Foley Hoag, Etats-Unis; Membre

Duncan Bagshaw, Avocat Associé, Howard Kennedy, LLP, Royaume-Uni

John Ohaga SC, Avocat Associé, TripleOKlaw LP, Kenya

analyse sera menée sur l'importance des pouvoirs des arbitres sur une gestion efficace des procédures face aux tactiques de guérilla, et la nécessité de la création d'un organe indépendant « véritablement transnational » investi du pouvoir d'appliquer des normes éthiques en matière d'arbitrage sera examinée.

Résolution des différends dans les industries extractives : le recours aux Modes Alternatifs de Règlement des Différends

Le sous-sol du continent africain regorge de métaux, de minerais et de sources d'énergie, autant de matières prisées pour les besoins du commerce et de l'industrie mondiale. Les industries extractives génèrent ainsi un contentieux arbitral important en Afrique. Cette table ronde se propose d'examiner les modes alternatifs de règlement des différends et leur adéquation à la résolution des différends dans les industries extractives. Après (i) une définition de ces MARD, (ii) les experts de cette table ronde examineront les bonnes pratiques en matière de rédaction de clauses contractuelles pour prévoir les MARD, (iii) avant de s'intéresser à la question de l'efficacité de ces clauses pour prévenir ou résoudre des litiges souvent complexes et techniques.

Coordinatrice de séance

Diamana Diawara, Directrice ICC Afrique, Arbitrage et ADR, Paris

Modérateur

Sopi Patricia Kakou, Associée Fondatrice, Ahead Legal, Cameroun

Orateurs

Huguette Yvonne Nyana-Ekoume, Directrice Générale, Agence Judiciaire de l'Etat, Gabon

Achille Ngwanza, Jus Africa, Cameroon

Patrick Hébréard, Associé Gérant, FTI Consulting, France

Alexei Kirillov, Directeur Juridique, Guinea Alumina Corp, Emirats Arabes Unis

14h55 – 15h45

INCUBATION D'ARBITRAGE : IDEES ISSUES DE LA PROCHAINE GENERATION

Cette session s'intéressera aux domaines émergents présentant un intérêt pour la prochaine génération d'arbitres africains. Elle examinera les secteurs de l'économie africaine actuellement très prometteurs et qui ont vocation à devenir des facteurs économiques dominants. Le panel s'intéressera aux sujets suivants :

- La Fintech et les nouvelles technologies
- Sports et jeux vidéo
- Industries de la création et du divertissement
- Secteur agricole
- Secteur du financement des différends

Coordinatrice de séance

Diane Okoko, Associée Gérante, Marcus - Okoko & Co, Nigeria

Modérateur

Mercy Okiro, Avocate, Kenya

Orateurs

Femi Omere, Membre Associé, Garden Court Chambers London, Nigeria

Yemi Agbelusi FICMC, FCIARB, Président, *Institute of Chartered Mediators and Conciliators*, Nigeria

Mulopa Ndalameta, Avocat Associé, Musa Dudhia & Co, Zambie

15h50 – 16h40

L'ARBITRAGE INTERNATIONAL EN AFRIQUE - PERSPECTIVES D'UN DIRECTEUR JURIDIQUE D'ENTREPRISE ET D'AUTRES UTILISATEURS DE L'ARBITRAGE

Les juristes d'entreprises et les autres utilisateurs de l'arbitrage sont des parties prenantes importantes dans l'arbitrage international. Cette session a été préparée spécifiquement pour que les directeurs juridiques et les utilisateurs de l'arbitrage puissent faire part de leurs expériences pratiques et de leurs réflexions sur les différentes questions liées à l'arbitrage, notamment la nomination des arbitres, le choix des sièges et des institutions arbitrales, les avantages, les coûts et défis du contentieux arbitral en Afrique.

Coordinateur de séance

Joseph Siyadon, Collaborateur Associé Senior, Olisa Agbakoba Legal, Nigeria

Orateurs

Sesi Fasinro, Conseillère Juridique, Chevron Nigeria Limited

Enobong Ozor, Directrice Juridique, Shell Nigeria, Nigeria

Akinfele Akoni*, GC Airtel Africa PLC, Nigeria

Sebastien Ribac*, Juriste, Gestion et Résolution des Différends et Arbitrage International, Bouygues Bâtiment International

16h45 – 17h25

DEBAT

La double casquette des praticiens chevronnés de l'arbitrage international en Afrique.

1. Le fait de posséder une double casquette affecte-t-il la réputation du milieu de l'arbitrage en raison d'une apparence d'irrégularité découlant de l'intervention concomitante d'un arbitre en qualité d'arbitre et de conseil ?
2. Les doubles casquettes ont-elles un effet sur la diversité des nominations en empêchant que davantage de candidats puissent participer, notamment ceux d'un genre différent et issus d'autres régions.

Coordinateur de séance

Abayomi Okubote, Associé Fondateur, Pensbury Solicitors, Canada

Modérateur

Mia Essien, SAN, Associée Gérante, Principles Law Partnership, Nigeria

Débatteurs

Constantine Partasides QC, Avocat Associé, Three Crowns, Royaume-Uni

Babatunde Fagbohunlu, SAN, Avocat Associé Senior, Aluko & Oyebode, Nigeria

17h30 – 17h40

MOTION DE REMERCIEMENTS

REMARQUES FINALES

CLOTURE DE LA CONFERENCE

Orateurs

Olubunmi Osuntuyi, Secrétaire Générale, ICC Nigeria, Nigeria

Prof. Gbolahan Elias, SAN, Président du comité d'organisation de la 6^{ème} Conférence ICC Afrique, Nigeria

Diamana Diawara, Directrice ICC Afrique, Arbitrage et ADR, Paris

**invités*

LA COUR INTERNATIONALE D'ARBITRAGE D'ICC

La Cour International d'Arbitrage est l'institution d'arbitrage leader à l'échelle mondiale. Depuis sa fondation en 1923, la Cour a administré plus de 26 000 affaires et a contribué à la résolution de nombreuses problématiques dans les litiges commerciaux internationaux afin de soutenir les échanges commerciaux et l'investissement.

Ayant plusieurs équipes de gestion des affaires basées à Abu Dhabi, Hong Kong, New York, São Paulo et Singapour, la Cour offre aux parties un mécanisme neutre et souple pour la résolution des litiges. Elle supervise aussi la procédure d'arbitrage de A à Z, garantissant aux parties la confidentialité et la liberté de concevoir une procédure sur-mesure pour le règlement de leur différend. Les litiges sont résolus par des arbitres indépendants, assurant de la qualité du processus et de l'exécutabilité de la sentence.

www.iccwbo.org/arbitration

L'INSTITUT DU DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES D'ICC

L'Institut du droit des affaires internationales d'ICC est un "think-tank" qui travaille étroitement avec la Cour internationale d'arbitrage d'ICC.

Créé il y a plus de 35 ans, l'Institut a pour vocation d'apporter au monde juridique des travaux de recherche, des séminaires de formation et des informations sur le développement du droit des affaires internationales. Afin de rester fidèle à sa philosophie d'excellence, l'Institut propose des formations, des conférences et des publications sur différents sujets relatifs au droit du commerce international.

www.iccinstitute.org

A PROPOS D'ICC NIGERIA

En tant que comité national de la Chambre de Commerce International (ICC), ICC Nigeria œuvre à la promotion du développement et de la prospérité économique à travers les échanges commerciaux et l'investissement.

L'adhésion à ICC Nigeria englobe un large éventail de secteurs. Ainsi, ses membres se joignent à leurs homologues à travers le monde afin de contribuer à l'élaboration de règles transfrontalières, standards et codes qui régulent le commerce international et promeuvent les meilleures pratiques à travers le monde.

ICC Nigeria accueille la conférence régionale sur l'arbitrage de la Cour Internationale d'Arbitrage de l'ICC, qui fête cette année sa quatrième édition.

www.iccng.org